



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 088-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.280

Déposée le : 01.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Jordi (Bern, PS) (porte-parole)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Combien l'abolition de la valeur locative coûtera-t-elle au canton de Berne ?

Les électrices et électeurs suisses devraient se prononcer en septembre 2025 sur le changement de système en matière d'imposition du logement. Selon les chiffres les plus récents qui sont à disposition, l'abolition de la valeur locative coûtera environ 1,6 milliard de francs à la Confédération, aux cantons et aux communes.

Or, la mise en œuvre du nouvel impôt sur les résidences secondaires manque de clarté, et tout porte à croire qu'il ne contrebalancera nullement le manque à gagner dans les caisses de l'État. Ce dernier ira inévitablement de pair avec une hausse des impôts et des taxes pour les personnes privées. Il est donc important d'évaluer les répercussions financières de ce changement de système pour le canton.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le chiffrage du potentiel manque à gagner fiscal pour les finances cantonales / communales ?
2. Comment le Conseil-exécutif entend-il compenser ses potentielles pertes fiscales ?
3. Dans quelle proportion faudra-t-il augmenter le taux d'imposition des personnes physiques afin de compenser le manque à gagner pour l'État ?

Motivation de l'urgence : étant donné que la votation populaire fédérale aura probablement lieu en septembre 2025, il est crucial que l'électorat sache quelles pourraient être les répercussions pour les finances du canton de Berne ainsi que pour ses citoyennes et ses citoyens si le oui l'emporte.

Destinataire
– Grand Conseil